

Monsieur Alain CASSE
Président de l'Association de
Défense des Intérêts des Habitants des
Bas-Heurts-La Varenne
8 rue Pierre Brossolette
93160 NOISY-LE-GRAND

Noisy-le-Grand, le 23 mars 2014

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la campagne des élections municipales, vous m'interpellez au sujet du projet de Contrat de Développement Territorial Noisy-Champs issu du travail mené avec les services de l'Etat et des deux communes de Champs-sur-Marne et de Noisy-le-Grand et validé le 9 septembre 2013.

Ce projet de CDT Noisy-Champs, comme tous les CDT institués dans le cadre de la loi du Grand Paris adoptée en 2010 pour les communes ou groupements de communes qui accueillent une gare de ce nouveau réseau de métro, fixe des objectifs en matière de développement économique, de production de logements et de développement durable.

Déjà initiée dans le cadre de l'élaboration du PLU de Noisy-le-Grand en 2010-2011, la réflexion que nous avons menée avec la commune de Champs-sur-Marne, la communauté d'agglomération du Val Maubuée et les services de l'Etat a permis de clarifier les engagements communs dans ces domaines et de préciser les projets liant nos deux collectivités pour les quinze années à venir.

.../...

Ainsi, la proposition majeure de ce CDT, le projet de création d'une nouvelle polarité urbaine autour de la nouvelle gare de Noisy-Champs, dont la conception architecturale a été confiée par la Société du Grand Paris à l'architecte Jean-Marie DUTHILLEUL, spécialiste des gares et pôles multimodaux, permettra de réunir les quartiers de l'Est de Noisy-le-Grand, la cité Descartes et la zone d'activités des Richardets, créant ainsi une nouvelle dynamique de développement économique. Un nouveau lien urbain nord-sud, le long du boulevard du ru de Nesles, permettra de développer une liaison verte de la Marne au bois Saint-Martin.

Par ailleurs, les deux villes associées dans ce CDT ont développé leurs propositions spécifiques mais cohérentes entre elles.

Pour Noisy-le-Grand, vous pourrez remarquer aisément que les propositions développées dans le CDT sont parfaitement cohérentes avec les orientations du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du Programme Local de l'Habitat (PLH).

En effet, sur la question du développement économique, nous avons acté de la restructuration de la zone d'activités des Richardets de manière à favoriser l'implantation de nouvelles activités en lien avec les établissements de recherche et d'enseignement présents sur la cité Descartes.

Nous avons également acté du renforcement du pôle tertiaire du Mont d'Est, premier pôle tertiaire de l'Est parisien qui doit bénéficier d'une attention particulièrement forte pour éviter tout déclin potentiel.

Sur la question du logement, les objectifs partagés avec la commune de Champs-sur-Marne s'élèvent à 900 logements par an sur la durée du CDT (15 ans).

Cet objectif de 900 logements est imposé par la territorialisation de l'offre de logements arrêtée conjointement par l'Etat et la Région pour répondre aux besoins de logements en Ile de France. Cet objectif est cohérent, pour Noisy-le-Grand, avec l'objectif du PLH de produire 600 logements par an sur le territoire communal.

Cet objectif est réaliste et crédible. En effet, le foncier disponible et maîtrisé par la Ville permet d'assurer la réalisation de ces logements sur la quinzaine d'années à venir dans le cadre des opérations d'aménagement déjà engagées comme Maille Horizon Nord, Clos aux Biches, Clos d'Ambert, Gournay-Cossonneau et Rive Charmante.

La position privilégiée de Noisy-le-Grand, comme centre d'un territoire majeur de l'Est Parisien, me permet d'affirmer que son attractivité croissante permettra d'atteindre sans difficulté majeure cet objectif en matière de logements ce qui répondra aux besoins des Noiséens sans bouleverser la structure communale actuelle.

.../...

Enfin, en matière de développement durable, nous avons inscrit, dans ce CDT, tous les projets liés aux nouvelles lignes de transports collectifs tels que Est TVM, l'axe entre les deux gares Mont d'Est et Noisy-Champs, un futur TCSP sur la Route de Neuilly et le boulevard Pambrun-Cossonneau, etc.

Nous avons également tenu à inscrire le projet de valorisation des berges de Marne et le projet d'ouverture du bois Saint-Martin au public qui constituent les deux poumons verts de notre territoire.

Voilà en quelques mots et rapidement résumées quelles sont les ambitions de ce CDT qui constitue une vraie feuille de route pour nos deux collectivités réunies, ambitions déjà prises en compte dans nos documents d'urbanisme et de planification.

S'agissant du projet de Métropole Grand Paris, comme je l'ai indiqué, en tant que maire, dans l'éditorial du Noisy Magazine numéro 197, il n'est de secret pour personne que ma réticence est grande sur cette nouvelle forme d'intercommunalité qui dépouillera les futurs élus locaux de la compétence relative à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire, au logement et à la politique de la ville.

Cette nouvelle « machine technocratique », destinée à re-centraliser le pouvoir de manière absurde alors même que depuis 1983 les collectivités locales ont développé les services et les compétences nécessaires pour mettre en œuvre des politiques adaptées et répondant aux attentes de leurs habitants, éloignera à nouveau les prises de décisions du citoyen remettant en cause ce qui fait la richesse et l'identité de nos territoires.

Vous pouvez être certain que, sitôt les élections municipales passées, je m'emploierai à défendre les intérêts de notre ville comme je les défends depuis mon premier engagement au service de Noisy-le-Grand.

Si je suis conscient qu'il n'est plus possible d'agir en dehors de toute intercommunalité, je ne peux admettre que cette nouvelle organisation centralisatrice soit imposée sans aucun débat et sans aucune vision partagée avec l'ensemble des élus locaux concernés.

Gageons que les enseignements de cette campagne municipale seront pris en compte quant à la mise en œuvre de ce projet de Métropole.

J'espère que ces quelques lignes vous auront apporté les éclaircissements souhaités sur ce sujet extrêmement important pour notre avenir collectif.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.



Michel PAJON